



ARRÊTÉ	OBJET	DATE	PAGE
346	AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC RUE DU RANGEN	05/11/2025	721

Sur la chaussée / sur trottoir / sur emplacement de stationnement

Sur emplacement Zone Bleue

Sur Place / en zone piétonne

Nature de l'Autorisation : Pose d'un échafaudage

Nature des travaux : Ravalement de façade

Lieu : 12 rue du Rangen

Bénéficiaire : Monsieur Olivier PFISTER – 11 rue du Cdo de Cluny – 68800 RAMMERSMATT

Entreprise : MG5 rénovation- 7 rue des Abeilles – 68200 MULHOUSE

Date de validité : Du 12 au 26 novembre 2025

Thann, le 5 novembre 2025



Charles VETTER,
Adjoint au Maire

PRESCRIPTIONS A SUIVRE PAR LE PERMISSIONNAIRE :

- La libre circulation ne devra pas être entravée, dont celle des piétons, qui devra toujours être maintenue ou déviée sur un parcours de la chaussée, dûment marqué et protégé.
- Toute signalisation nécessaire destinée à attirer l'attention des usagers de la voie publique devra obligatoirement être apposée par les soins du permissionnaire, de jour comme de nuit.
- En cas de risque de chute de matériaux, toute mesure de protection nécessaire devra être prise au préalable.
- Les droits des tiers restent réservés.
- En cas d'accident résultant de ces installations, le permissionnaire en supportera seul la responsabilité. Conformément à l'«arrêté municipal permanent n° 56/2010 du 20 avril 2010 de Lutte contre le Bruit», les engins et matériels utilisés sur le territoire de la Ville de Thann, doivent être munis de dispositifs conformes propres à assurer leur insonorisation.

Transmis à :

- Olivier PFISTER – pfisterolivier@hotmail.com
- Service Technique
- Police municipale
- Archives

Mise en ligne sur le site internet de la commune le 7/11/25 par Monsieur Gilbert STOECKEL – Maire de Thann